

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018-2019
(uniquement sur rendez-vous)

Documents à fournir pour une inscription scolaire :

- Un dossier d'inscription administrative à compléter par enfant
- Le livret de famille ou Copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant,
- La carte d'identité du parent,
- Un justificatif de domicile récent (→ *moins de trois mois*),
- Le carnet de vaccination ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique,
- Les n° téléphone et nom des personnes susceptibles d'être prévenues et d'aller chercher les enfants de maternelle à l'école,
- En cas de divorce des parents : le jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale,
- Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés sur une autre commune.

Merci de prendre rendez-vous auprès du Guichet Unique :



guichet.unique@ville-genas.fr